

# **AVIS DE TEMPÊTE CÉVENOLE**

## **ENVIRONNEMENT, SANTÉ, PAYSAGES, PATRIMOINE**

**Association ADTC - Avis De Tempête Cévenole**  
**La Cabanelle**  
**07380 Saint-Cirgues-de-Prades**

Saint-Cirgues-de-Prades, le 28 Novembre 2014

### **Lettre ouverte**

à Madame Ségolène Royal,  
Ministre de l'Écologie, du Développement durable & de l'Énergie

### **Objet: Enjeux énergétiques en Ardèche et problématique d'aménagement du territoire en milieu rural**

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous alerter sur l'urgence à nos yeux d'une remise à plat des mécanismes qui gèrent et s'efforcent de mettre en cohérence, en milieu rural tout particulièrement, les enjeux énergétiques, les questions environnementales et les aspects sociaux et politiques de la vie des territoires.

Au-delà de la tragédie humaine qui a frappé un jeune homme et sa famille, nous envisageons les événements survenus sur le site du projet de barrage à Sivens non pas comme un scénario ponctuel réductible à un fait divers violent, mais comme un signal clair d'une pathologie profonde affectant les procédures d'aménagement du territoire en relation avec les citoyens concernés.

Notre département, l'Ardèche, présente une accumulation d'enjeux environnementaux et patrimoniaux (espaces naturels remarquables, sites exceptionnels, paysages), un potentiel économique qui dans certains secteurs est largement sous-exploité (tourisme, agriculture bio, filière bois), et une large diversité sociologique, avec pour dénominateur commun une aspiration forte à un cadre de vie de qualité. La vie politique locale, comme dans beaucoup de départements ruraux moyennement florissants, est tiraillée entre la volonté d'affirmation d'une identité et d'une volonté territoriales, et les alignements et allégeances obligatoires envers les instances d'ordre supérieur.

Dans ce contexte départemental, notre association se focalise actuellement sur les risques socio-environnementaux résultant des développements et aménagements induits par ce que beaucoup ici envisagent comme une dynamique de "colonisation énergétique".

Vous savez tout de la vigueur avec laquelle, début 2011, notre département a rejeté l'idée de permettre l'exploitation des gaz de schiste. Si, sur ce dossier, l'horizon des deux prochaines années peut sembler relativement serein, il nous paraît nécessaire d'anticiper, à plus long terme, le risque de nouvelles confrontations liées à l'ouverture de nos territoires à cette filière industrielle.

A cet égard, le maintien de la loi d'interdiction de la fracturation hydraulique nous paraît d'autant plus compromis dans la perspective d'un Grand Marché Transatlantique (GMT) dont les contours ne se dessinent que trop clairement. Nous interpellons sur cette question l'ensemble de la classe politique des "partis de gouvernement", qui semble acquise, ou tout au moins résignée, à ce futur Grand Marché, et nous invitons celles et ceux qui se disent opposés aux gaz de schiste, mais consentants au GMT, à mettre en cohérence leurs positions, à l'instar des nombreuses collectivités qui se sont déjà déclarées "hors-TAFTA".

Nous vous encourageons de même à tout mettre en oeuvre de votre côté pour prévenir une dilution possible, dans les années à venir, du niveau de protection environnementale qui prévaut aujourd'hui. Votre action dans le cadre de votre portefeuille ministériel actuel sera appréciée non seulement à l'aune du calme relatif qu'on peut espérer, sur ce dossier, jusqu'à la fin du quinquennat, mais aussi en fonction de l'éventuel déchaînement de contestation susceptible de se produire dès après 2017 dans une région qui serait livrée, sous un prétexte ou un autre, aux industriels des gaz de schiste.

Par ailleurs, l'Ardèche est confrontée à une problématique d'industrialisation par les filières d'énergies renouvelables qui est porteuse d'un risque important, et pour l'heure largement sous-estimé, de perturber les équilibres sociaux et environnementaux locaux.

Spécifiquement, la façon dont la filière de l'éolien industriel essaie de poursuivre son implantation, y compris sur les reliefs les plus remarquables du département, est porteuse de contestations qui, avec le temps, sont destinées à s'amplifier.

Nous alertons sur le clivage croissant entre d'un côté la fraction de la population et des élus qui continue de baigner dans les représentations optimistes habilement distillées par le lobby éolien (et hélas largement reprises dans les discussions sur la transition énergétique), et de l'autre ceux qui, étant davantage renseignés sur les diverses inepties de tout le dispositif éolien (y compris par des organes comme la Cour des Comptes et le Commissariat Général à la Stratégie et la Prospective), et ayant pris la mesure d'une avalanche de dégâts collatéraux qu'il devient de plus en plus difficile de masquer (effets sur la santé des nuisances acoustiques, mortalité des oiseaux et des chauves-souris, prises illégales d'intérêt, corruption...), n'accepteront pas une défiguration de nos territoires au nom d'une filière à ce point contestable.

Nous constatons, sur ce dossier, le renforcement et l'élargissement des objections sur un front qui rassemble désormais associations et fédérations environnementales, fédérations nationales du patrimoine et du paysage, et associations de contribuables. Face à cette convergence, une rigidité institutionnelle accrue, invoquant le caractère prétendument inévitable de la prolifération éolienne, et agrippée aux aspects de conformité formelle (lois, procédures publiques, délibérations des collectivités etc).

Nous observons le passage au Parlement, au cours des 18 derniers mois, de plusieurs textes visant à réduire les prérogatives locales en matière d'installation d'éoliennes, dérive ressentie en Ardèche, comme partout ailleurs, comme un cas de renforcement abrupt du centralisme énergétique.

La nature et la gravité croissante de ce "hiatus éolien" nous paraissent du même ordre que l'incompréhension qui s'est développée dans le Tarn entre les parties prenantes du projet de barrage de Sivens.

Vous portez une responsabilité quant à la façon dont l'élaboration de la loi de transition énergétique aura été, ou non, correctement informée des tenants et aboutissants de la filière éolienne (nous observons qu'une demande de commission d'enquête émise par 31 députés en juillet 2013 n'a pas abouti), et respectueuse, ou pas, de l'indispensable implication des citoyens dans des choix ayant des impacts majeurs sur leur environnement. Le seul volet

santé du dossier éolien est de nature à sérieusement embarrasser, dans un avenir chaque jour plus proche, les responsables politiques qui auront choisi de l'ignorer.

Enfin, notre département est également concerné par la multiplication de centrales électriques alimentées par de la biomasse forestière. Motivée par des incitations publiques de même nature que celles qui ont entretenu la "bulle éolienne", cette filière, potentiellement vertueuse si elle était développée de façon mesurée et raisonnée, semble actuellement hors de contrôle pour ce qui est de son implantation dans notre région.

En particulier, on est consterné par l'insouciance avec laquelle semble être traité le cas de la future centrale de Gardanne, dossier pour lequel vous avez déjà été interpellée par les collectifs d'opposants. Sur le fond, ce dossier accumule les caractéristiques inacceptables d'un grand projet inutile. Il est aussi emblématique du cynisme avec lequel on prend prétexte du développement des énergies renouvelables pour non seulement siphonner l'argent du consommateur vers de puissants acteurs financiers, mais aussi pour contribuer à une vaste entreprise de dévastation des espaces forestiers.

Quant à la façon dont les objections émises ont été jusqu'à présent ignorées, on en est d'autant plus étonné que celles-ci ont été exprimées dans le cadre d'avis défavorables et/ou demandes de moratoire émanant non seulement d'une multitude d'acteurs de la société civile, mais aussi de deux Conseils Régionaux (PACA et Rhône-Alpes), d'un Conseil Général (Alpes-de-Haute-Provence), de deux Parcs Naturels Régionaux, et de collectivités locales représentant à ce jour plus de 400 communes. Est-il sain qu'une contestation aussi ample soit restée à ce jour sans réponse et sans effet? Est-il sain que chacun en soit réduit à envisager, comme seul scénario possible de déblocage, une réunion des parties prenantes, dans les locaux de votre Ministère, quelques jours après qu'une tragédie humaine se serait produite quelque part sur le terrain?

En attendant, le massif de pin maritime de la Cévenne Ardéchoise, pour ne citer que cet exemple proche de nous, a été défiguré tout l'hiver dernier par une avalanche de coupes rases, la tension dans les communes concernées est montée au point d'attirer l'attention du préfet et de nécessiter l'intervention de la sous-préfète, et la saison de coupe de l'hiver à venir s'annonce hélas simplement comme la répétition, en pire, des mêmes dégâts environnementaux et des mêmes dissensions.

Les sujets que nous évoquons ici - gaz de schiste, éolien industriel, mégacentrales biomasse, négociations transatlantiques - et les menaces qu'ils comportent en termes d'effets clivants dans l'opinion, de destruction de la cohésion sociale, et de potentiel de vigoureuse contestation, ne semblent être ni sur votre agenda, ni sur celui d'une multitude de responsables locaux qui, de notre point de vue, devraient se sentir très concernés par des questions qu'il nous semble impensable de réduire à des considérations de légalité formelle et de maintien de l'ordre public.

Pour conclure sur un point qui, lui, se présente comme étant sur votre agenda, nous voudrions revenir sur la façon dont vous avez récemment mis en avant la perspective d'une "troisième révolution énergétique qui sera le stockage des énergies renouvelables" (votre interview dans l'émission "Tous Politiques" de France Inter, le 12 Octobre).

La maîtrise des énergies renouvelables est une aspiration universelle, et ce sont essentiellement les moyens pour y parvenir qui sont l'objet des contestations. Que vous exprimiez une vision dont vous espérez, on suppose, un effet motivant et rassembleur, fait naturellement partie de vos prérogatives ministérielles. Ceci dit, la révolution que vous annoncez suscitera sans doute autant de scepticisme justifié que d'espoirs légitimes, et nous laissons chacun en apprécier la pertinence, sa probabilité de réalisation, et les perspectives réelles de progrès social et environnemental qu'on peut en attendre.

Notre observation porte sur le fait que, comme vous le savez, le stockage des productions intermittentes est d'ores et déjà parfaitement réalisable sous la forme de retenues d'eau fonctionnant en pompage et turbinage (STEP); or la généralisation de cette solution se heurte à la rareté d'espaces affectables à la création de nouvelles retenues. (On peut rapprocher cette situation de celle de la prolifération éolienne en Allemagne du Nord, partiellement en pure perte du fait que les contraintes d'aménagement du territoire rendent inextricable l'extension des réseaux de transport vers le Sud du pays).

La "révolution du stockage" que vous envisagez suppose son propre appareillage industriel, et des répercussions sur les infrastructures. Elle aura donc, en son temps, ses propres exigences en termes de consommation d'espace. Or l'espace disponible aura été entre temps réduit davantage par affectation à divers projets d'aménagement, petits et grands, y compris ceux engagés au nom des phases immédiatement à venir de la transition énergétique.

Nous constatons que pour une fraction croissante de la population, la fuite en avant technologique ne fait plus rêver, voire qu'elle fait partie du problème plutôt que de la solution. Dans tous les cas, nous proposons que tout futur stockage, à l'échelle industrielle, des énergies intermittentes, ne soit envisagé comme "révolutionnaire" qu'en tant que ses impacts en terme d'aménagement du territoire seraient dès à présent anticipés, et ce dans le cadre d'une forme de gouvernance concertée, au niveau pertinent de territoire, de l'affectation des espaces. A défaut de quoi il ne risque d'être que l'occasion d'une énième vague de projets d'aménagement contestables et contestés.

Nous demandons de pouvoir vous rencontrer afin de vous faire part, de vive voix, des préoccupations, à la fois locales et générales, que nous venons de résumer ici. Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

pour l'association ADTC - Avis De Tempête Cévenole,  
le président

Richard Ladet

ADTC - Avis De Tempête Cévenole  
La Cabanelle, 07380 Saint-Cirgues-de-Prades  
adtc@laposte.net  
www.adtc07.com  
www.perspectivesecologiques.com  
contact: R.Ladet 0475-934550

### **Expédition**

RAR

Madame Ségolène Royal  
Ministre de l'Écologie, du Développement durable & de l'Énergie  
Grande Arche, Tour Pascal A et B  
92055 Paris-La-Défense Cedex

Copies à:

- Collectif 07 Stop au Gaz de Schiste, 39 rue Jean-Louis Soulavie, 07110 Largentière
- Association Eole 07, Crouzoulon, 07520 Lafarre
- Collectif SOS Forêt Cévennes, La Lauze, 07460 Banne